



ITER

Cadre légal	<p>Décision (Euratom) N° 2007/198 du Conseil du 27 mars 2007 instituant une entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion et lui conférant des avantages : http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Decision_198_2007_ITER_2007_2014.pdf</p> <p>Décision (Euratom) N° 2013/791 du Conseil du 13 décembre 2013 modifiant la décision 2007/198 : http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Decision_791_2013_ITER_2014_2020.pdf</p>
Durée programme	2014-2020
Budget	2,985 milliards euros
Objectifs généraux	<p>Objectif général : l'entreprise commune ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) a pour mission,</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ d'apporter la contribution de la Communauté européenne de l'énergie atomique («Euratom») à l'organisation internationale ITER pour l'énergie de fusion; ❖ d'apporter la contribution de l'Euratom aux activités relevant de l'approche élargie avec le Japon en vue de la réalisation rapide de l'énergie de fusion; ❖ d'élaborer et de coordonner un programme d'activités en préparation de la construction d'un réacteur de fusion de démonstration et des installations associées, notamment le Centre international d'irradiation des matériaux de fusion (IFMIF). <p>L'entreprise commune ITER, créée en 2007 pour une durée de 35 ans, comprend les membres suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Euratom, représentée par la Commission; ❖ États membres de l'Euratom; ❖ pays tiers qui ont conclu, dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée, un accord de coopération avec l'Euratom (États-Unis, Chine, Japon, Inde, Russie et Corée du Sud).
Modalités de mise en oeuvre	<p>Les ressources de l'entreprise commune se composent d'une contribution d'Euratom, de contributions de l'État d'accueil d'ITER, des cotisations annuelles et des contributions volontaires de membres de l'entreprise commune autres que l'Euratom, ainsi que de ressources additionnelles.</p> <p>L'Entreprise commune ITER est presque entièrement financée par Euratom. Une grande part de ce financement est utilisée pour l'obtention de composants ITER et alimenter le département Recherche&Développement associé. Euratom contribue aussi à financer directement l'Organisation Internationale ITER, à travers le budget « Fusion pour l'énergie (F4E) ».</p>

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84
Mail: contact@europe-direct.fr
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



Marchés publics et appels d'offres	<p>Direction Générale « Entreprise et industrie » : http://www.iter.org/fr/org/team/adm/proc</p> <p>Agence « Fusion pour l'énergie », cofinanceur d'ITER : http://fusionforenergy.europa.eu/</p>
Documentation utile	http://ec.europa.eu/entreprise/policies/satnav/documents/index_en.htm
Contacts européens	<p>COMMISSION EUROPEENNE - Direction Générale « Recherche et Innovation » Département énergie, G.5 ITER, Andrea Carignani di Novoli ORBN 2/65 B-1049 Bruxelles Tél : +32 2 29 911111 Site web : http://ec.europa.eu/research/energy/euratom/index_en.cfm?pg=fusion&section=iter</p> <p>Agence « Fusion pour l'énergie - F4E », responsable de la contribution de l'UE à ITER c/ Josep Pla, n° 2 Torres Diagonal Litoral Edificio B3 08019 Barcelona - Spain Telephone: +34 93 320 1800 E-mail: info@f4e.europa.eu</p> <p>Siège d'ITER (site de Cadarache, en cours de construction) Route de Vinon-sur-Verdon CS 90 046 13067 St. Paul-lez-Durance Cedex - France Tel: +33 4 42 17 68 88 Site web : http://www.iter.org/fr/accueil E-mail (ITER communication) : michel.claessens@iter.org</p>
Contact national	<p>L'Organisation ITER est en contact avec les pays participant à travers les 7 agences domestiques (une pour chaque pays + UE). Les agences domestiques sont chargées de gérer les approvisionnements en nature fournis par chaque Membre. Agence ITER France (AIF) Cadarache 13115 Saint-Paul-lès-Durance Web : http://www.itercad.org/reportageG.php E-mail : sylvie.andre@cea.fr Tél : 04 42 25 29 26</p>
Contact Languedoc-Roussillon	<p>Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm</p>
Date mise à jour	2 septembre 2014